

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TILLY-SUR-SEULLES

N°04/2019

SEANCE DU 02 AVRIL 2019

Date de convocation : 26 mars 2019	L'an deux mille dix-neuf, le deux avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du CGCT, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel LESERVOISIER, Maire.
Date d'affichage : 26 mars 2019	Présents : Daniel LESERVOISIER, Olivier QUESNOT, Didier COUILLARD, Nadège PONSARDIN, Bérengère JARDIN, Stéphane JACQUET, Maryvonne LECOQ, Daniel FESSARD, Odile CHAPIN, Jean HASLEY, Christiane FAUDAIS, Philippe LECOQ, André ELISABETH, Florence HUONG, Corinne BOUTEMY.
Nombre de Conseillers en exercice : 17	
Présents : 15	
Votants : 16	Absent excusé : Jean-Claude BROCHARD donne pouvoir à Didier COUILLARD.
	Absente : Gaël VEILLOT.
	Invité : Monsieur Didier BAREY, Trésorier.
	Secrétaire de séance : Nadège PONSARDIN.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2019
- Vote des taux d'imposition de l'année 2019
- Attribution des subventions aux associations
- Budget Communal :
 - Approbation du compte de gestion de l'année 2018
 - Approbation du compte administratif de l'année 2018
 - Affectation du résultat de l'année 2018
 - Adoption du budget primitif de l'année 2019
- Budget Annexe Service Assainissement :
 - Approbation du compte de gestion de l'année 2018
 - Approbation du compte administratif de l'année 2018
 - Affectation du résultat de l'année 2018
 - Adoption du budget primitif de l'année 2019
- Personnel communal : Création d'un poste de saisonnier pour les services techniques
- SDEC Energie : Approbation des nouveaux statuts.

QUESTIONS DIVERSES

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et après avoir constaté que le quorum était atteint, demande s'il y a parmi les membres du Conseil Municipal une personne qui souhaite être secrétaire de séance.

Madame Nadège PONSARDIN se porte candidate et est donc désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2019

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2019 et demande s'il y a des remarques sur celui-ci.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé.

Ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant, suite à la demande de Monsieur Stéphane JACQUET :

- Acceptation du principe d'un don de canon au profit de la commune,

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

Vote des taux d'imposition communaux Année 2019

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2019 comme suit :

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	7.66 %	7.66 %
Taxe foncière (bâti)	14.74 %	14.74 %
Taxe foncière (non bâti)	19.93 %	19.93 %

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

Attribution des subventions aux associations - Année 2019

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes demandes, décide d'allouer les subventions suivantes :

- **ADMR : attribution d'une subvention de 250.00 €.**
Madame Christiane FAUDAIS ne participe pas au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15		

- **Amicale des Maires du Canton : attribution d'une subvention de 130.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **Amicale du sourire : attribution d'une subvention de 350.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **Anciens Combattants : attribution d'une subvention de 400.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **APEL Sacré Cœur : attribution d'une subvention de 150.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **APER : attribution d'une subvention de 300.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **Association de gymnastique Tilly : attribution d'une subvention de 150.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **Caen Moto-Club : attribution d'une subvention de 150.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **CFA de Caen : attribution d'une subvention de 240.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **Chambre de métiers du Calvados : attribution d'une subvention de 76.60 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **Comité de Jumelage : attribution d'une subvention de 760.00 €.**

Messieurs Didier COUILLARD et Daniel LESERVOISIER ne participent pas au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13		

- **Comité d'animation : attribution d'une subvention de 4 000.00 €.**

Madame Florence HUONG ne participe pas au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15		

- **Foyer Jacques Cornu Bayeux : attribution d'une subvention de 100.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **MFR Balleroy : attribution d'une subvention de 100.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **MFR Bagotière : attribution d'une subvention de 100.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **MFR Maltot : attribution d'une subvention de 100.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **MJC du Val de Seulles : attribution d'une subvention de 1 720.00 €.**

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes ne finance plus la MJC du Val de Seulles. L'association demande une aide calculée à hauteur de 20 € par adhérents originaires de la commune.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **Musée de Tilly « Association Tilly 1944 » : attribution d'une subvention de 800.00 €.**

Monsieur JACQUET demande si la subvention exceptionnelle de 3 000 € pour l'organisation du 75^{ème} anniversaire a été prévue au budget.

Monsieur le Maire indique qu'elle a été mise en réserve car la demande de subvention exceptionnelle de l'association ne comporte pas de budget prévisionnel. Il précise également qu'il a demandé les comptes de l'association et qu'aucun document n'a été transmis à ce jour.

Monsieur JACQUET indique qu'il y a un traitement différencié des associations car ces documents ne sont pas demandés aux autres associations.

Monsieur le Maire répond que cette demande est faite car il s'agit d'une demande de subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire en accord avec Madame JARDIN, Présidente de la Commission finances, indique qu'un règlement concernant les règles d'attribution des subventions sera rédigé.

Monsieur JACQUET indique qu'il transmettra uniquement le plan de financement.

Monsieur Stéphane JACQUET ne participe pas au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15		

- **Restos du Coeur : attribution d'une subvention de 200.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **Société de chasse : attribution d'une subvention de 250.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **Truite Seullaise : attribution d'une subvention de 250.00 €.**

Monsieur Olivier QUESNOT vote contre cette subvention car l'association ne pratique pas la réciprocité de la rivière.

Monsieur le Maire propose que ce sujet fasse l'objet d'un débat lors d'un prochain Conseil Municipal.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	15	1	

- **Union Cycliste Tilly Val de Seulles : attribution d'une subvention de 300.00 €.**

Monsieur Didier COUILLARD ne participe pas au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14		

- **UST Football : attribution d'une subvention de 2 205.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **UCIA : attribution d'une subvention de 200.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

Ces subventions individualisées d'un montant total de 13 281.60 € seront budgétisées au compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Budget Communal : Approbation du Compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 du budget Communal étant en conformité avec le compte administratif 2018, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité ce compte de gestion et donnent quitus à Monsieur Le Trésorier.

20h15 : Madame Corinne BOUTEMY quitte la séance.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15		

Budget Communal : Approbation du Compte administratif 2018

Madame LECOQ, doyenne de l'assemblée, reprend la présidence de la séance et présente le compte administratif 2018 du budget Communal.

Les résultats sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement	728 336.65
Recettes de fonctionnement	989 988.01
Résultat de l'année 2018 - Excédent	261 651.36
Excédent 2017 reporté	707 798.49
Excédent de fonctionnement global	969 449.85
Dépenses d'investissement	249 702.87
Recettes d'investissement	128 942.43
Résultat de l'année 2018 - Déficit	-120 760.44
Excédent 2017 reporté	1 280 792.74
Résultat d'investissement global	1 160 032.30
Restes à réaliser dépenses	-108 096.10
Restes à réaliser recettes	

20h17 : Retour de Madame Corinne BOUTEMY.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget Communal.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15		

Budget Communal : Affectation du résultat

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 du budget Communal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2018,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **969 449.85 €**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	261 651.36
Résultats antérieurs reportés	707 798.49
Résultat à affecter	969 449.85
Solde d'exécution d'investissement	1 160 032.30
Restes à réaliser	-108 096.10
Affectation au R 1068	200 000.00
Report en Investissement au R 001	1 160 032.30
Report en fonctionnement au R 002	769 449.85

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

**Budget Communal :
Adoption du budget primitif 2019**

Monsieur le Maire donne lecture et commente le budget primitif 2019 de la commune en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 de la commune arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 628 278.32	1 628 278.32
Section d'investissement	2 128 889.51	2 128 889.51

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

**Budget Annexe Service Assainissement :
Approbation du Compte de gestion 2018**

Le compte de gestion 2018 du budget annexe Service Assainissement étant en conformité avec le compte administratif 2018, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité ce compte de gestion et donnent quitus Monsieur le Trésorier.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

**Budget Annexe Service Assainissement :
Approbation du Compte administratif 2018**

Madame LECOQ, doyenne de l'assemblée, reprend la présidence de la séance et présente le compte administratif 2018 du budget annexe Service Assainissement.

Les résultats sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement	74 070.54
Recettes de fonctionnement	96 391.01
Résultat de l'année 2018 – Excédent	22 320.47
Excédent 2017 reporté	6 285.55
Excédent de fonctionnement global	28 606.02

Dépenses d'investissement	68 071.44
Recettes d'investissement	58 820.87
Résultat de l'année 2018 – Déficit	- 9 250.57
Déficit 2017 reporté	- 4 107.93
Résultat d'investissement global	- 13 358.50
Restes à réaliser dépenses	- 46 949.20
Restes à réaliser recettes	
Besoin de financement	- 60 307.70

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget annexe Service Assainissement.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15		

20h37 : Madame Corinne BOUTEMY quitte la séance.

**Budget Annexe Service Assainissement :
Affectation du résultat**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe Service Assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2018,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **28 606.02 €**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	22 320.47
Résultats antérieurs reportés	6 285.55
Résultat à affecter	28 606.02
Solde d'exécution d'investissement	-13 358.50
Restes à réaliser	-46 949.20
Besoin de financement	-60 307.70
Affectation au R 1068	28 606.02
Report en Investissement au D 001	13 358.50
Report en fonctionnement au R 002	

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15		

**Budget Annexe Service Assainissement :
Adoption du budget primitif 2019**

20h40 : Retour de Madame Corinne BOUTEMY.

Monsieur le Maire donne lecture et commente le budget primitif 2019 du Service Assainissement en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 du Service Assainissement arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	111 036.00	111 036.00
Section d'investissement	1 487 108.54	1 487 108.54

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

**Personnel communal : Création d'un poste de non titulaire (saisonnier)
pour les services techniques - A compter du 08 avril 2019**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un poste de saisonnier à 35/35^{ème} afin de renforcer l'effectif des services techniques du 08 avril au 07 octobre 2019, soit 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la création d'un poste d'Adjoint technique non titulaire à 35/35^{ème} à compter du 08 avril 2019 et jusqu'au 07 octobre 2019, pour accroissement saisonnier d'activité ;
- Dit que la rémunération s'effectuera au 1^{er} échelon IB 348 – IM 326 du grade d'Adjoint technique (échelle C1) ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget primitif.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

SDEC Energie :
Approbation des nouveaux statuts

Monsieur le Maire indique que le SDEC Energie a demandé d'attendre la position du Comité Syndical pour délibérer sur la suite qu'il entendra donner à ce projet de révision statutaire.

Ce point est donc reporté.

Acceptation du principe d'un don de canon au profit de la commune

Monsieur Stéphane JACQUET explique que l'école de formation des officiers de SANDHURST (Royaume-Uni), dont les élèves viennent chaque année à Tilly-sur-Seulles, l'a contacté pour faire don d'un canon à la commune. Il propose au Conseil Municipal d'accepter ce don qui n'aura aucun impact financier pour la commune à part la plateforme en béton qui permettra d'installer ce canon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le don de ce canon de l'école de formation des officiers de SANDHURST ;
- Charge Monsieur Stéphane JACQUET des démarches à intervenir dans ce projet.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.

Clos les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,

Daniel LESERVOISIER

AFFICHAGE LE 05/04/2019